

REPONSE DE
MONSIEUR PIERRE GHIONGA
PRESIDENT DE L'OEC
A LA QUESTION ORALE POSEE
PAR MADAME FABIENNE GIOVANNINI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

Objet : Le naufrage du Costa Concordia

Madame la Conseillère,

La triste actualité nous rappelle que tous les efforts concernant les réglementations aussi bien internationales (Convention des Nations unies sur le droit de la mer, UNCLOS ; déclaration de Washington), européennes (la directive sur les pollutions marines en vigueur dès janvier 2010), voir nationales (plan POLMAR Mer, grenelle de la mer, etc.) en matières de prévention et de lutte contre les pollutions marines peuvent être balayés très vraisemblablement en quelques heures par une erreur humaine.

Vous le savez, la Collectivité Territoriale de Corse et ses Offices et Agences n'ont pas compétence à agir directement sur de tels incidents.

Pour autant, et au-delà de la catastrophe humaine, étant très soucieux de la préservation de l'environnement et en particulier du secteur marin du fait des risques importants de pollution (2 300 tonnes de fuel contenus dans ses cuves) que fait peser la catastrophe du Costa Concordia sur les côtes Toscanes et Corses, j'ai demandé dès le 17 janvier 2012 à monsieur le Préfet Maritime de la Méditerranée :

1) de me tenir informé de l'évolution de la situation, afin de prévenir les personnels de l'Office de l'Environnement de la Corse et des autres gestionnaires en charge de la surveillance d'espaces protégés ;

2) de pré positionner les matériels de lutte contre les pollutions marines au plus près sur les côtes Corses, et de préférence à Bastia.

Sans tarder le Préfet maritime a répondu positivement à toutes nos demandes. Actuellement, en coordination avec les autorités italiennes, le Préfet Maritime de la Méditerranée suit l'évolution de la situation et nous tient informé :

- Dès la semaine dernière, il a jugé utile, à titre de précaution, de pré positionner des matériels de lutte contre la pollution en haute mer à proximité des lieux. Ces équipements ont été acheminés par un navire affrété par la Marine Nationale dédié à la lutte contre les pollutions (le Bâtiment de Soutien et d'Assistance à la Dépollution « Jason »). Ce matériel sera utilisé soit en soutien à l'Italie (si les autorités en font la demande), soit pour une opération au large de la Corse si la situation devait l'exiger. Toutefois, à ce jour, aucune pollution en lien avec cet événement n'a été observée. Le « Jason » a appareillé de Toulon le mercredi 18 janvier dans l'après midi et a déchargé une partie de son matériel antipollution à Bastia le 19 janvier dernier.

Le matériel est constitué de barrages flottants côtiers et hauturiers, de systèmes de pompage et de récupération et de moyens absorbants « oléophile et hydrophobe » (laissant passer l'eau et absorbant les hydrocarbures). En ce moment, le Jason est en patrouille au large de la Corse.

De plus, la cellule antipollution de la marine nationale basée à Toulon, spécialisée dans la lutte contre les pollutions en mer, ainsi que le CEPPOL (Centre d'expertise de la Marine nationale pour les pollutions) sont également prêts à être déployés, si nécessaire, sur ordre du Préfet maritime.

De manière générale, nous pouvons aussi jouer un rôle dynamique dans la sensibilisation et la prévention, concernant cette problématique afin que les acteurs compétents dans ce domaine aient des plans d'intervention efficaces, des personnels formés et entraînés ainsi que du matériel approprié pour affronter de façon efficiente ce type de catastrophe. Les agents de l'Office de l'Environnement participent d'ailleurs régulièrement aux dispositifs de formation mis en œuvre à ce titre.

Au titre de la Zone Maritime Particulièrement Vulnérable des « Bocche di Bunifaziu », à la création de laquelle notre Assemblée et ses institutions ont activement contribué, sachez que je suis de manière active le dossier afin que les mesures prévues par cette disposition soient mises en application ; cette démarche, dont je rappelle qu'elle est pour la première fois appliquée en Méditerranée, pourrait servir d'exemple dans le futur pour la sécurisation de la navigation dans le Canal de Corse.

De plus nous sommes actuellement partenaire d'un nouveau projet européen « Nostra » dont le but principal est de faire reconnaître les spécificités des détroits européens dans les politiques européennes. Les détroits concernés par ce projet sont

les détroits de Dover, de Messina, de Kvarken, de Sicile, du golfe de Finlande, le détroit d'Otranto, la Fehmarnbelt et le détroit de Bonifacio.

Enfin, je m'efforcerai de proposer pour la Corse des actions complémentaires à celles déjà mises en place par l'Etat qui pourraient venir étayer cette volonté de protéger les façades maritimes de notre région d'une éventuelle pollution, à savoir :

-la création d'une "unité de la mer" (composée de personnels polyvalents spécialement formés et équipés, afin d'intervenir le plus rapidement possible sur une pollution),

-la formalisation d'une dotation de matériels spécifiques pour équiper cette brigade d'intervention,

-l'implication et la formation des marins-pêcheurs souhaitant intégrer le dispositif d'intervention contre les pollutions marines,

-La représentation des collectivités de Corse au sein des instances de l'accord « RAMOGE ». L'accord RAMOGE étant un traité de protection de l'environnement signé en 1976 entre la France, Monaco et l'Italie pour faire en sorte que les zones maritimes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Ligurie constituent une zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin. Le nom de "RAMOGE" est issu des premières syllabes des trois villes Saint **R**Aphaël, **M**Onaco, **G**Enes, situées aux extrémités et au centre de la zone retenue).

S'agissant de votre deuxième question concernant l'obtention de l'autorisation d'explorations pétrolières au large du Parc national de Port-Cros, vous avez raison de nous interroger de nouveau sur ce sujet ; je vous prie de bien vouloir acter le fait que ce dossier est suivi et vous avez été vous-même destinataire de la réponse de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable des transports et du logement qui nous indiquait qu'elle ne manquerait pas de nous tenir informer des suites de ce dossier.

Je propose que des contacts soient pris dès à présent avec les régions littorales concernées par ce dossier (Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon) afin qu'un courrier commun de relance soit adressé à Madame la Ministre.

Si nous n'avions pas de réponse avant la fin février, nous réitérerions notre demande en rédigeant un nouveau courrier à la signature des deux Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse.

Je vous remercie.